SYSTEMES TECHNOLOGIQUES D'ECHANGE ET DE TRAITEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 12.000.000 euros
Siège social 52, rue Taitbout, 75009 Paris
480 140 417 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 05 JAN. 2012

L'an , le 05 JAN. 2012 ,

Monsieur Philippe Citerne agissant en qualité de Président de la société Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement, société par actions simplifiée au capital de 12.000.000 euros, divisé en 120 actions d'une valeur nominale de cent mille euros chacune, dont le siège social est situé 52, rue Taitbout, 75009 Paris (la « **Société** »), est appelé à prendre les décisions sur l'ordre du jour suivant

- transfert du siège social et modification corrélative des statuts ; et
- pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

Le Président, conformément aux dispositions de l'article 3 (*Siège social*) des statuts de la Société, **décide** de transférer le siège social de la Société à compter de ce jour du 52, rue Taitbout, 75009 Paris, à l'adresse suivante, Cœur Défense, Tour B, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 La Défense Cedex.

En conséquence de ce qui précède, le Président **décide** de modifier l'article 3 (*Siège social*) des statuts de la Société ainsi qu'il suit

« **Article 3 - Siège social**

Le siège social est fixé à Cœur Défense – Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 La Défense Cedex. Il peut être transféré par décision des associés.

Le Président de la Société (ci-après le « Président ») peut décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe et, par exception aux dispositions de l'article 26 ci-après, modifier les statuts en conséquence. »

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées par le Président.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Philippe Citerne
Le Président